

Montage-Démontage des échafaudages fixes ou roulants

↳ Utiliser les échafaudages en toute sécurité

Public : Toute personne ayant à utiliser des échafaudages.

Durée : 1 jour.

Objectifs :

- Connaître la réglementation appliquée aux échafaudages fixes ou roulants.
- Savoir analyser les situations à risques.
- Utiliser les échafaudages en toute sécurité.

Pédagogie :

- Présentation des outils et méthodes de réception, de montage, de démontage et d'utilisation des échafaudages en toute sécurité.
- Mettre en pratique via des cas concrets d'utilisation d'échafaudages.

Notre intervenant : Formateur en sécurité, maintenance, levage et risques liés aux travaux en hauteur.

-> Mise à disposition par l'entreprise d'un échafaudage avec notices d'utilisation.

Date, lieu, tarif : nous consulter.



PROGRAMME

1. Rappel de la réglementation

- Les recommandations R408 et R457.
- Le décret du 1er septembre 2004 concernant les risques de chutes de hauteur.
- Les documents à présenter lors des contrôles.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

2. Les différents échafaudages

- Les différents types d'échafaudages.
- Les classes (en fonction des charges à supporter).

3. Dispositions générales & obligations relatives aux échafaudages sur la voie publique

4. Les principaux risques

5. Les mesures de prévention et de sécurité

- Stabilité - visibilité de la charge admissible.
- Les garde-corps, les planchers et les moyens d'accès.
- Les amarrages et ancrages.

6. Personnels travaillant sur les échafaudages

- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage.
- Respecter les limites de charges.
- Maintenir l'échafaudage en sécurité.
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers.
- Législation sur l'utilisation des échelles.
- Les risques de chutes de hauteur.
- Mesures de protections collectives.
- Les risques, la prévention.
- Conditions de port des E.P.I.
- Signaler les situations dangereuses.

7. Mise en application pratique :

- Visite d'un échafaudage monté.
- Vérifier que l'échafaudage n'a subi aucun dommage.
- Accéder à l'échafaudage en sécurité.
- Connaître la charge maximale au plancher.
- Prendre les mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées (port du harnais).
- Prendre en compte les risques concernant la co-activité sur le chantier.
- Rendre compte au responsable en cas de situation dangereuse.
- Rédaction des documents obligatoires sur chantier (fiche de vérification journalière).